



Naissance d'un enfant en Roumanie de parents non mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

29.04.2022

Documents à soumettre

- Extrait du registre des naissances de l'état civil du lieu de naissance (extras al actului de naștere), multilingue, original et copie
- Acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité (de l'enfant) (Declarație de recunoaștere a paternității) original et copie. Dans la déclaration doit clairement figurer à qui l'autorité parentale a été attribuée, également dans le cas d'une autorité parentale conjointe. L'attestation doit être traduite dans une langue suisse et munie de l'Apostille du Tribunal ou d'une chambre de notaires compétente, conformément à la Convention de La Haye de 1961, original et copie.

Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil:

- Extrait du registre des naissances (extras al actului de naștere), multilingue, original et copie
- Acte original relatif à l'état civil au moment de la naissance de l'enfant:
 - a) Certificat d'état civil (Declarație de starea civilă) daté de moins de 6 mois, émis par les services d'état civil du lieu de naissance indiquant l'état civil avant le mariage original et copie. L'état civil doit être défini par les termes: „célibataire“, „divorcé(e)“ ou « veuf(ve)“. Le certificat d'état civil doit être muni d'une Apostille conformément à la Convention de La Haye de 1961. L'Apostille est émise par la préfecture. Le certificat doit être accompagné par une traduction en une langue suisse munie aussi d'une Apostille émise par la chambre des notaires compétente.
 - b) Si divorcé, joindre le jugement de divorce du tribunal ou l'acte de divorce établi par le notaire ou l'office d'état civil est nécessaire (doit être traduit dans l'une des langues suisses et muni de l'apostille conformément à la Convention de La Haye de 1961).
 - c) Si vous êtes veuf(ve), joindre un extrait de l'acte de décès (extras al actului de deces), multilingue, original et copie.
- certificat original relatif au domicile actuel Confirmation de résidence: carte d'identité (carte de identitate) avec indication de l'adresse, émise par le Ministère de l'Intérieur roumain ou attestation de résidence pour les ressortissants étrangers (certificat de înregistrare) délivrée par l'autorité compétente pour les ressortissants étrangers. Original et copie
- copie du passeport

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Envoyez tous les documents à l'adresse ci-dessous. La documentation est transmise aux autorités suisses et ne sera pas retournée

Centre régional consulaire l'Europe du sud-est
Ambassade de Suisse
Str. Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucarest

Vous pouvez volontiers remettre la documentation personnellement aux guichets (Horaire d'ouverture 09:00-12:00 lundi-vendredi).

L'Ambassade Suisse transmettra la documentation à votre commune d'origine pour l'enregistrement. L'enfant obtient automatiquement de par sa naissance la nationalité suisse, indépendamment du fait, si le père, la mère ou les deux sont Suisses. Sauf information contraire, l'enregistrement aura été effectué en conformité. Vous ne recevrez aucune confirmation par écrit de l'enregistrement de la naissance dans les registres de votre commune d'origine.

Ambassade de Suisse en Roumanie
Centre régional consulaire l'Europe du sud-est
Strada Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucharest
Téléphone: +40 21 206 16 00
southeasterneurope@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bucarest